

serait dangereux et peu prudent de ne choisir que des hommes de loi ou des personnes qui appliquent la loi. La commission ne devrait pas grouper seulement des avocats, des juges ou des directeurs de prison. La loi touche à la vie de tous, et des membres de toute commission chargée de faire des recommandations sur la façon de modifier et de moderniser ces mesures législatives devraient représenter bien des secteurs de notre société. Alors seulement, tous les Canadiens sauront-ils lui accorder tout leur respect.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, nous avons coutume, dans cette enceinte, d'entendre le pour et le contre d'une foule de questions. Il nous arrive assez souvent d'entendre des arguments spécieux et parfois des discours où perce la démagogie, mais je crois que le bill actuellement à l'étude a fourni, plus qu'à l'ordinaire, aux députés l'occasion de recourir à la démagogie, puisque tout le monde reconnaît que ce bill traite de sujets délicats.

Je voudrais quand même, en passant, féliciter mon préopinant, le député d'Egmont (M. MacDonald) pour la façon sérieuse dont il a analysé ce bill. Je me demandais, comme beaucoup d'autres, probablement, à certains moments, si c'était le théologien ou le politicien qui parlait. Je dirai même qu'aux moments où c'était le politicien qui parlait, il restait quand même encore quelque chose du théologien, et je le félicite de la bonne tenue de ses remarques.

Monsieur l'Orateur, je crois que beaucoup de ceux qui ont parlé sur ce bill, pour employer une expression qui n'est ni de Racine, ni de Corneille ou de Bossuet, ont parlé à tort et à travers et de choses qui n'existent pas. Je voudrais relever quelques-unes de ces remarques, tout simplement pour mettre les choses au point et pour dissiper toute équivoque dans l'opinion publique. Au fait, s'il est un sujet sur lequel il peut y avoir équivoque, c'est bien celui-là, si on le traite sans avoir étudié la teneur exacte du bill ou avec la volonté bien arrêtée de discréditer ceux qui le présentent à la Chambre.

On s'est opposé, par exemple, à l'analyse de l'haleine des conducteurs de voiture, objectant que dans certains cas, cela porte atteinte à la liberté des gens.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est temps, dans ce pays, de réduire le nombre des accidents causés par l'abus de l'alcool. Je crois que cela est encore plus important que la préoccupation de sauvegarder la liberté des

gens. Par conséquent, si l'on voulait pousser ce raisonnement à l'extrême, il faudrait que les policiers s'abstiennent de mener des enquêtes auprès des gens qu'ils soupçonnent de crimes. Il ne faut tout de même pas fermer les yeux sur le nombre de réclamations, de pertes de vie et d'accidents entraînés par les automobilistes dont les facultés sont affaiblies par l'alcool. Il est grand temps, à mon avis, que l'État prenne les moyens nécessaires pour empêcher cette hécatombe, en prenant des mesures aussi sévères que celles que le bill présentement à l'étude énonce.

Je sais que cela n'aura rien d'intéressant, monsieur l'Orateur, et qu'on sera souvent aux prises avec des cas limites où certaines personnes ne seront peut-être pas aussi coupables que l'analyse de l'haleine pourra le révéler et que ce procédé ne tient probablement pas compte de la capacité de chacun, car il y en a qui peuvent absorber 26 onces d'alcool et réussir quand même à bien conduire leur voiture, alors que certains autres, après avoir pris un verre, ne sont pas en état de conduire. La justice n'est pas parfaite, on le sait, mais il faut quand même que, tout en tenant compte de la faiblesse humaine, l'État impose des lois en vue d'empêcher un plus grand mal.

C'est un scandale public, monsieur l'Orateur, que de constater le nombre d'accidents et de pertes de vie qui se produisent au pays et le gaspillage de capital tout court, à cause de conducteurs négligents, qui sont la plupart du temps dans un état d'ébriété.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un gouvernement ne saurait laisser adopter une loi, sans qu'il se manifeste de l'opposition, même dans le cas des mesures les plus raisonnables. Il y a dans ce bill omnibus une foule de cas où, évidemment, on peut supposer toutes sortes d'intentions et faire toutes sortes d'hypothèses.

On s'est opposé, par exemple à certains règlements que prévoit le bill relativement au port d'armes. Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est grand temps que les gouvernements prennent des mesures draconiennes et redoublent de vigilance contre ces imprudents qui sont cause de tant de catastrophes.

Il y a quelques minutes encore, monsieur l'Orateur, on annonçait, sous le sceau de la confiance, qu'une bombe a éclaté à Montréal, dans une installation portuaire et a fait une trentaine de blessés. Il est grand temps que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour empêcher ces désordres et cette tuerie qui se prolifèrent actuellement au pays d'une façon tout à fait inquiétante, et je